



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## INSTALLATION

### JEUNES AGRICULTEURS\* :

notre offre sur-mesure pour réussir votre installation

#### Nos certifications :

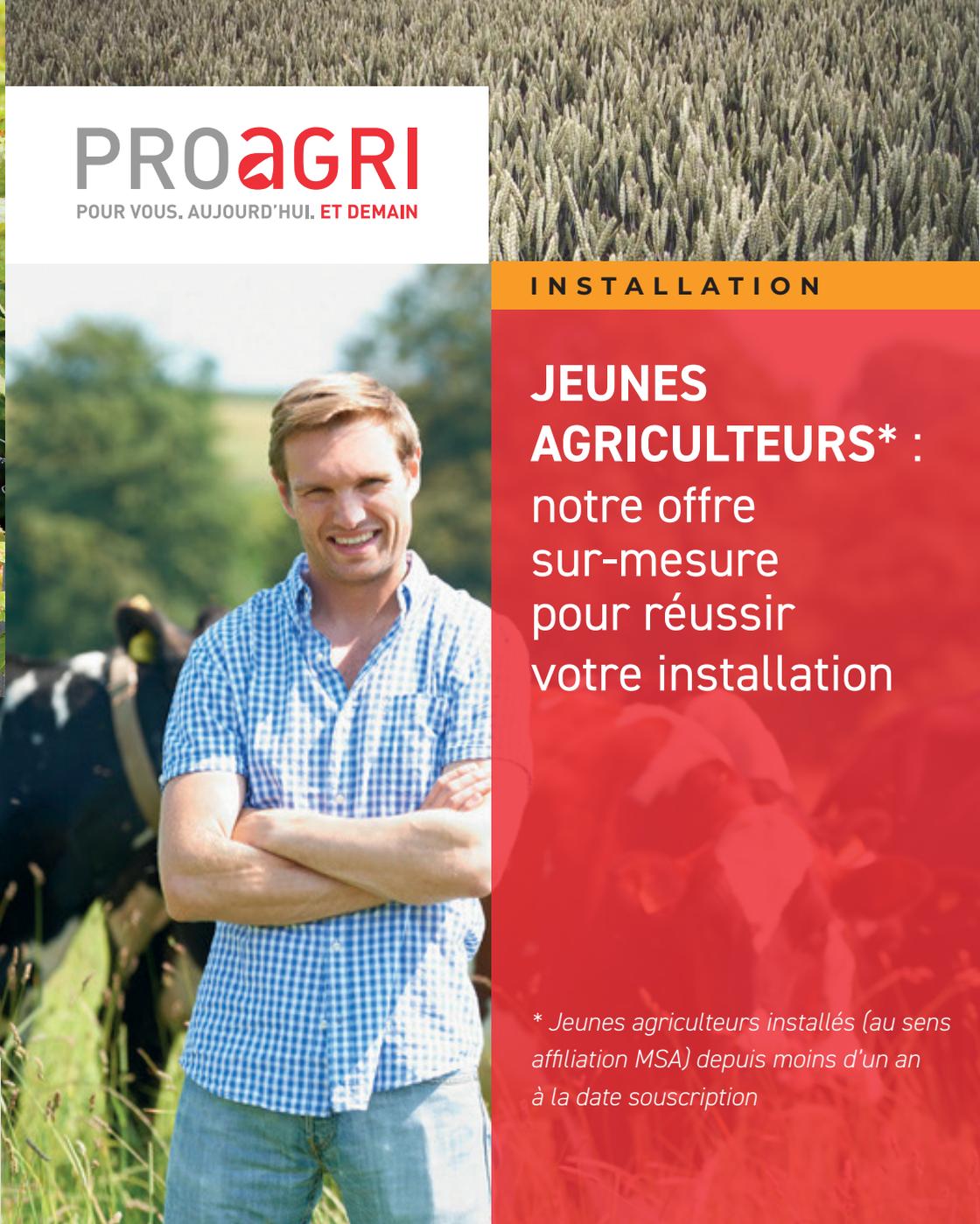
**UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE NEUTRE ET OBJECTIF !**  
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, SOUS LE NUMÉRO IF01762

*La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.*

*Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.*

*La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est assurée pour son activité de conseil phytosanitaire.*

Conception graphique: Chambre d'agriculture 54 - Octobre 2019 - Cielles photos: Chambres d'agriculture - Pixabay - Freepik, MAJ: Janvier 2023.



*\* Jeunes agriculteurs installés (au sens affiliation MSA) depuis moins d'un an à la date souscription*

## Les + PROagri

- > Des **conseillers** spécialisés
- > Une **expertise** pluridisciplinaire, des références locales
- > Une **connaissance** fine des territoires
- > Un **conseil indépendant**

### Vos contacts

#### Service Économie - Élevage

Sophie BERARD - Assistante - 03 83 93 34 11  
elevage@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

#### Service Agronomie - Environnement

Amélia PRANDO - Assistante - 03 83 93 34 12  
agronomie@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle  
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





## Notre prestation :

Ca y est, vous êtes installés ! Il s'agit de transformer l'essai et les défis sont nombreux. Vous souhaitez être accompagnés? Faciliter la gestion de votre exploitation? Vous informer, partager avec d'autres agriculteurs ? Votre Chambre d'agriculture vous propose une offre de services complète et dédiée à tarif préférentiel pour vous lancer. Nos conseillers sont à votre écoute, en proximité pour vous accompagner dans les premières années de votre activité... et bien au-delà.

## Notre "PACK JA" comprend :

### 1 Offre MesParcelles

#### Abonnement MesParcelles (valeur 374 €HT) :

- Offert la 1<sup>e</sup> année
- -50% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2



#### Abonnement MesParcelles + déclaration PAC :

Forfait de base (30€HT) offert la 1<sup>e</sup> année, facturation au tarif horaire uniquement

### 1 Pack bulletins "Agro Météo" & "Brin d'herbe"

Bulletins offerts la 1<sup>e</sup> année (valeur 124 €HT)



### 1 Offre "Suivi agronomique collectif"

Valeur 284 €HT

- Offert la 1<sup>e</sup> année
- -50% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

### 1 Offre "Suivi élevage collectif"

Valeur 284 €HT

- Offert la 1<sup>e</sup> année
- -50% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

## Le + Chambre d'agriculture:

- » Une excellente connaissance de votre situation grâce à l'accompagnement de votre installation
- » Des outils performants
- » Des compétences pluridisciplinaires

## 1 Offre "Gestion de parcelles"

Valeur 898 €HT

- -50% la 1<sup>e</sup> année
- -25% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

## 1 Offre "Gestion d'élevage"

Valeur 898 €HT

- -50% la 1<sup>e</sup> année
- -25% pour l'année N+1
- Plein tarif pour l'année N+2

Offre cumulée

"Gestion de parcelles"  
+ "Gestion d'élevage"

Valeur 1796 €HT

- -75% la 1<sup>e</sup> année soit 449 €HT
- -50% N+1 soit 898 €HT
- Plein tarif pour l'année N+2

## DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT



Engagement annuel

## CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Être un jeune agriculteur installé, au sens affiliation MSA, depuis moins d'un an à la date souscription (Ex : installation au 01 juin 2020 : offre valable jusqu'au 31 mai 2021) et avoir bénéficié des aides à l'installation Si le nouvel installé intègre un GAEC, les tarifs sont appliqués au GAEC

## En chiffre :

+ de 15

groupes déjà suivis  
par la Chambre  
d'agriculture 54

